

<https://47.snuipp.fr/Retraites-ca-ne-passera-pas>



Retraites : ça ne passera pas !

- À suivre - Communiqués nationaux de la FSU -

Date de mise en ligne : vendredi 6 janvier 2023

Dernière mise à jour : 6 janvier 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

La FSU a été reçue par Stanislas Guérini, ministre en charge de la Fonction publique. Celui-ci laisse entendre, sans le confirmer complètement, que le gouvernement s'apprête à annoncer un recul de l'âge de la retraite à 65 ans ou à 64 ans, avec un allongement des durées de cotisation pour un grand nombre de futur-es retraité-es dans les prochaines années, les prochains mois.

Ces projets de mesures sont inacceptables.

La FSU dénonce aussi la faiblesse de ce qui serait affiché prétendument pour « compenser » ce recul de l'âge et la dégradation des droits à pension. Ainsi en va-t-il de la retraite progressive qui pourrait être mise en place dans la Fonction publique et dont le ministre affirme qu'elle permettrait d'être à temps partiel à partir de 62 ans tout en conservant un revenu un peu supérieur à sa quotité de temps de travail.

Le dispositif tel qu'il est imaginé pour le moment ferait cependant perdre des droits à retraite à celles et ceux qui le choisiraient ; de plus, rien ne garantit qu'il serait de droit pour les agent-es. Globalement, il ne correspond pas à un rétablissement de la cessation progressive d'activité supprimée en 2010 et dont la FSU revendique le retour.

Le maintien du calcul des pensions des agents publics sur la base de l'indice détenu les 6 derniers mois de l'activité a été confirmé par Stanislas Guérini. La FSU a rappelé son attachement à cette disposition du code des pensions qui est partie intégrante du statut de la Fonction publique, mais a redit aussi que l'absence de revalorisation du point d'indice pénalise aujourd'hui lourdement les agents publics au moment du calcul de leur pension.

Or, aucune revalorisation significative du point d'indice ou des grilles de rémunération ni aucun dispositif d'intégration des primes dans les traitements ne sont annoncés, c'est pourtant cela qu'il serait urgent de faire.

Rien n'est fait non plus pour prendre en compte la pénibilité au-delà du maintien des catégories actives existantes (pour lesquelles des mesures de translation du recul de l'âge sont confirmées) qui concernent aujourd'hui peu de personnels. Rien non plus sur la prise en compte des années d'étude : l'allongement des durées va pourtant pénaliser fortement celles et ceux dont le niveau d'études exigé est élevé et de ce fait entrent tard en emploi.

Rien, enfin, pour la retraite des femmes en général et celle des femmes fonctionnaires en particulier. Alors que les écarts de pension entre les femmes et les hommes restent importants, aucune mesure de correction n'est envisagée !

Enfin, aucune réponse concrète n'est encore apportée à la revendication historique de la FSU de pouvoir partir à date d'ouverture des droits et non en fin d'année scolaire pour les professeur-es des écoles.

La FSU a rappelé l'ensemble de ses revendications, pour le retour à une retraite à 60 ans à taux plein, sans décotes ni surcotes. Elle appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser largement dans le cadre des dates que l'intersyndicale interprofessionnelle annoncera dès ce mardi 10 janvier après les annonces de la Première Ministre confirmant ces régressions.

Les Lilas, le 06 janvier 2023